

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 octobre 2016

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. LAMBERT Luc, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, M. MOREAU Mathieu, M. DOISNEAU Mickaël, Mme BEZIAUD Liliane.

Etaient excusés : M. ROLLAND Yohann, Mme PAVION Stéphanie, M. VALE Cédric, Mme JOLY Josselyne.

Mr LAMBERT Luc a été nommé secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour :

Autorisation permanente de poursuites au comptable assignataire

1- Rapports d'activité CCOA et SYCTOM

Présentation des rapports d'activité 2015.

2- Adhésion des communes de La Possonnière et de Chalonnes sur Loire au SIAEP de Loire

Béconnais

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à ces adhésions.

3- Fonds de solidarité logement 2016 (F.S.L.)

Le Conseil Départemental sollicite la participation de la commune au financement du F.S.L., afin de permettre aux ménages les plus fragiles du Département de bénéficier d'aides financières leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser le montant de la participation demandée, soit 158.16 € pour l'année 2016.

4- Avis sur le nom de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Ouest Anjou, de la Région du Lion d'Angers et du Haut Anjou

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 17/05/16, deux propositions de nom pour le futur ensemble avaient été présentées, suite au travail du groupe « Charte de Valeurs et Gouvernance »: Communautés de Communes des Vallées du Haut-Anjou et Communautés de Communes des Portes du Haut-Anjou.

Le conseil municipal avait émis un avis défavorable en raison de la connotation trop prononcée de l'une des communautés de communes et parce que les élus Ouest Anjou ne se reconnaissaient pas dans l'appellation «Haut-Anjou».

Prenant en considération qu'une partie du territoire de la future communauté de communes ne se reconnaissait pas dans les noms proposés, **une autre proposition** a été faite : **Communauté de communes des Vallées de l'Anjou Bleu.**

Le Comité de Pilotage fusion a demandé que cette proposition soit soumise à délibération dans les communes pour la fin du mois d'octobre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la dénomination «**Communauté de communes des Vallées de l'Anjou Bleu.**»

5- Achat véhicule service technique

Afin de remplacer le véhicule accidenté, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessous :

- le devis de l'entreprise RENAULT Retail Group situé 46 Bd Jacques Millot BP 20355 49003 ANGERS, d'un montant de 8 025 € T.T.C., pour l'acquisition d'une voiture « Renault-Kangoo »,
- l'estimation fournie par le Garage CHARRIER (Villemoisian) pour l'acquisition, au tarif de 415 € TTC d'une galerie allant sur ce véhicule.

6- Décisions modificatives

Le conseil municipal décide à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessous :

Achat véhicule service technique : Décision modificative n°3 - budget Mairie

Section d'investissement :

- Article 020 (dépenses imprévues) : - 7 900,00 €
- Article 2182 (matériel de transport) : + 7 900,00 €

Paiement salaires : Décision modificative n°4 - budget Mairie

Fonctionnement :

- Article 6411 (dépenses) Personnel titulaire : + 10 000 €
- Article 6419 (recettes) Remboursements rémunérations du personnel : + 10 000 €

7- Certificat d'urbanisme

Le maire expose la demande reçue par mail le 22/09/2016 de Mr et Mme BEAUMONT Nicolas.

Ce mail indique :

- Le projet: une maison d'habitation,
- Localisation: à l'emplacement du hangar ou à proximité,
- Le contexte : hameau composé de 7 maisons d'habitation,
- L'impact agricole: projet n'ayant pas pour conséquence la réduction de la surface agricole.

Mr Mme BEAUMONT Nicolas rappellent qu'un certificat d'urbanisme a été accepté en 2008 lors de leur première demande. Ne pouvant pas réaliser le projet dans les délais (à cause de soucis familiaux), ils ont déposé une demande de prorogation. Celle-ci a été refusée.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable, à la délivrance d'un certificat d'urbanisme positif, suite au prochain dépôt par Mr Mme BEAUMONT Nicolas d'une demande de certificat d'urbanisme en vue de la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit « La Primaudière ».

En effet, de part sa situation, ils n'ont aucune possibilité d'extension de leur maison d'habitation actuelle. Ils ont une activité d'élevage et le projet n'a pas pour conséquence la réduction de la surface agricole.

Par ailleurs, leur projet de construction de maison d'habitation rentre dans les exceptions prévues par l'article L 111-1-2 du code de l'urbanisme.

Il y a un hangar : Mr et Mme BEAUMONT expliquent qu'ils pourraient réaliser la construction à son emplacement.

Enfin, cette construction à un intérêt pour la commune. Elle évite l'éventuel départ d'une famille de la commune.

8- Convention chemin de sentier de randonnée

Sujet reporté lors d'une prochaine séance.

9- Autorisation permanente de poursuites au comptable assignataire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité:

- de donner au receveur municipal, Comptable public au centre des finances publiques du Lion d'Angers, pendant toute la durée du mandat, l'autorisation de procéder à toutes les poursuites qu'il jugera devoir actionner à l'encontre de tous les débiteurs, pour un recouvrement plus rapide de l'ensemble des créances, et pour l'ensemble des budgets.

Le receveur municipal s'engage, quant à lui, à informer des difficultés majeures pour chaque dossier: situation de redressement judiciaire, dette des débiteurs publics ou encore impayés des SCI.

- d'autoriser le receveur municipal à poursuivre sans visa du Maire,
- de déterminer un montant raisonnable concernant les seuils de poursuites qui pourrait être fixé à :
 - 5 € pour l'édition de Mises en demeure,
 - 100 € (organisme bancaire) et 50 € (employeurs et autres tiers dont CAF) concernant les oppositions à tiers détenteurs,
 - 500 € pour les saisies.

Ces seuils constituent des minima prévus par la réglementation.

10- Etude de devis

- Achat d'un ordinateur portable pour la mairie (en remplacement de celui volé durant l'été) : Suite à la présentation de 3 devis transmis par« Ordi Passion » de Villemoisian (49), accord pour un montant maximum de 1 000 € TTC.
- Plantation de 6 arbres fruitiers pour haie buissonnante au « Champ du Moulin » : accord pour un montant de 178.36 € TTC.
- Devis pour un relevé topographique pour l'étude d'aménagement en cours de réalisation par le CAUE du « site camping-piscine » : accord pour un montant maximum de 1 050 € TTC (un devis auprès d'un autre cabinet va être demandé).
- Vivaces (cimetière + Croix Marin) : le devis des Pépinières du Val d'Erdre (St Mars du Désert-44) d'un montant de 225.94 € TTC est retenu.
- Rue des Templiers : Lors de la réunion du 12/09/2016, la commune a proposé de prendre à sa charge les travaux de renforcement de la conduite d'eaux pluviales en aval de la RD102 sur les parcelles B643 (THIERRY Gilbert) et B644 (BOISNEAU Raymond). La comparaison entre 2 devis va être faite par la commission voirie (devis Haigneré et devis Eurovia). Puis, une convention sera établie entre la commune et les 2 propriétaires concernés.

11-Questions diverses

- Dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets du 19 au 27/11/2016, une collecte de textiles et chaussures aura lieu dans la salle de réunion du préfabriqué (salle à côté de la bibliothèque) le samedi 26/11/2016 de 9h à 12h.
- Repair'café: 1^{er} Repair'café à Villemoisian, le 05/11/2016, de 9h à 12h, salle de la piscine. Cet atelier, ouvert aux usagers du territoire, permettra la réparation de petits appareils électriques, ordinateurs, vêtements ou vélos. Cet atelier est prévu le 1^{er} samedi de chaque mois.
- Mise à disposition d'une piste de vélo par la Préfecture (DDT). La directrice de l'école en a été informée et la commission école a sollicité son avis.
- Cross 2016 : Achat d'un challenge pour femme.
- Défibillateurs : cession aux communes à titre gratuit par le SDIS (conséquence : maintenance à charge des communes).
- Groupama : sinistre Paulette DUPRÉ du 18/09/2015.
- Jardin du souvenir : la commission embellissement est invitée à prévoir au cimetière un jardin du souvenir.
- Informations « Commune nouvelle Val d'Erdre-Auxence » :
 - une réunion du personnel communal des 3 communes a eu lieu le 30/09/2016 au Louroux Béconnais.
 - une réunion des maires et des adjoints des 3 communes s'est déroulée le 12/10/2016 (charte, présentation organigramme du personnel et organisation des élus).
- Alarme école et mairie : dossier à étudier suite aux différentes intrusions/vols ayant eu lieu durant l'été.
- Plancher local association : étudier la nécessité.

Prochain conseil municipal : le lundi 28/11/2016 à 20 h.

Fin de séance : 23 heures 15.

Le secrétaire de séance,
Luc LAMBERT

Le Maire,
Michel BELOUIN